

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 03287

Numéro SIREN : 381 961 051

Nom ou dénomination : "A2PRL"

Ce dépôt a été enregistré le 08/11/2022 sous le numéro de dépôt B2022/037143

Certifié conforme

N° 2050-SD 2022

①

BILAN - ACTIF

à l'original

Désignation de l'entreprise : <u>A2PRL</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <u>1</u> <u>2</u>			
Adresse de l'entreprise <u>99 Route d'Espagne 31100 Toulouse</u>		Durée de l'exercice précédent * <u>1</u> <u>2</u>			
Numéro SIRET* <u>3 8 1 9 6 1 0 5 1 0 0 0 5 3</u>		Néant ☐ *			
		Exercice N clos le, <u>3 1 1 2 2 0 2 1</u>			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2		
		Net 3			
Capital souscrit non appelé (I) AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC		
		Frais de développement * CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG	1 438	447
		Fonds commercial (1) AH	AI	406 582	
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK	5 114	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO		
		Constructions AP	AQ	39 275	20 636
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	732	
		Autres immobilisations corporelles AT	AU	99 446	15 127
		Immobilisations en cours AV	AW		
		Avances et acomptes AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT		
		Autres participations CU	CV		
		Créances rattachées à des participations BB	BC		
		Autres titres immobilisés BD	BE		
		Prêts BF	BG		
		Autres immobilisations financières * BH	BI	6 223	6 223
TOTAL (II) BJ		BK	552 586	42 433	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements BL	BM		
		En cours de production de biens BN	BO		
		En cours de production de services BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis BR	BS		
		Marchandises BT	BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	97 626	151 867
		Autres créances (3) BZ	CA		473 653
		Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC		
		DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:) CD	CE	
Disponibilités CF	CG			29 816	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) * CH	CI		22 771	
	TOTAL (III) CJ	CK	97 626	678 107	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW				
	Primes de remboursement des obligations (V) CM				
	Écarts de conversion actif * (VI) CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO	IA	650 212	720 540	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	(3) Part à plus d'un an : CR	109 257	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :	Stocks :	Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

2

BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051-SD2022

Désignation de l'entreprise		A2PRL	Néant ☐	*
			Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 131 377)	DA	131 377	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	2 884	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	812	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	47 786	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(41 151)	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	141 708	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	17 400	
	Provisions pour charges	DQ	46 035	
	TOTAL (III)	DR	63 435	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	6 520	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	18 502	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	143 000	
	Dettes fiscales et sociales	DY	317 603	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	29 771	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)	EC	515 397		
	Ecart de conversion passif *	(V)	ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	720 540		
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont Écart de réévaluation libre	1D		
	Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	490 375		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	11		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

A2PRL

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

i. Faits significatifs de l'exercice

La société n'a connu aucun fait significatif en 2021.

ii. Règles et méthodes comptables

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2016-07 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) après déduction des RRR et escomptes obtenus

Après examen du fichier des immobilisations, les composants, bien qu'identifiés, n'ont pas une durée d'utilisation sensiblement différente de celle de l'immobilisation principale, ni une valeur significative. De ce fait, ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une décomposition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction de la durée de vie prévue, celle-ci étant comparable à la valeur d'usage.

Le mode et les durées d'amortissement sont les suivants :

- Concessions, logiciels, et brevets : 1 an
- Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- Installations techniques : 3 à 10 ans
- Matériel et outillages industriels : 5 à 10 ans
- Installation générale, agencement et aménagements divers : 10 ans
- Matériel de bureau : 2 à 3 ans
- Matériel informatique : 3 ans
- Mobilier : 10 ans

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Engagements

Indemnités de fin de carrière

Le montant des engagements de retraite s'élève à 46 035 €. Cet engagement a été comptabilisé intégralement sous forme d'une provision, dont les paramètres de calcul sont les suivants :

- départ volontaire à l'initiative du salarié
- taux d'actualisation : 1.00%
- table de mortalité : TGH 05

iii. Autres informations

Intégration fiscale

A2PRL est membre depuis 2018 du périmètre d'intégration fiscale dont Nextmeeting SAS est tête d'intégration.

La société comptabilise l'impôt comme si elle était imposée séparément.

Evènements postérieurs à la clôture

Néant

Autres informations

L'effectif de A2PRL au 31 décembre 2021 est de 24 personnes en 2021. Il était de 31 personnes en 2020.

Engagements hors bilan :

Néant

A2PRL
SAS au capital de 131 377 Euros
Siège social : 99, route d'Espagne
« Les Portes d'Espagne » - Bâtiment A
31100 TOULOUSE
RCS TOULOUSE 381 961 051

*Certifié conforme
à l'original*

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 24 juin 2022



L'an deux mille vingt-deux,
Le 24 juin
A douze heures,

La société MEDIAMEETING RADIOS, Société à responsabilité limitée au capital de 210.000 euros, dont le siège est sis 99, Route d'Espagne Bâtiment 31 100 TOULOUSE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Toulouse n°499 850 725, représentée par son Gérant, Madame Anne-Marie DE COUVREUR MONDET,

L'actionnaire unique de la société A2PRL, Société par actions simplifiée au capital de 131 377 Euros, divisé en 262 753 actions de 0.50€ chacune, dont le siège est à TOULOUSE (31100), « Les portes d'Espagne » - 99, route d'Espagne –Bât. A, s'est présenté au siège social, sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par l'actionnaire présent, au moment de son entrée en séance.

L'Assemblée est présidée par Nextmeeting en sa qualité de Président, Nextmeeting est représentée par Madame Anne-Marie de Couvreur Mondet.

Monsieur Jean-Louis Simonet est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés, possèdent la totalité des actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus que le quorum de la moitié des actionnaires requis par les statuts, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- la feuille de présence, les pouvoirs et la liste des actionnaires,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2021,
- le rapport de gestion établi par le Président,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires et au Commissaire aux Comptes ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Actionnaire Unique lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par le Président,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et quitus du Président,
- Affectation du résultat de l'exercice

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion établi par lui-même, puis du rapport sur les comptes annuels et du rapport spécial du Commissaire aux comptes.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2021, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne au Président quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé n'ont pas pris en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

AC # 2 PC

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique approuve la proposition de la Présidence et décide d'affecter la perte comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à -41 151 €, comme suit :

- La totalité, soit la somme de – 41 151 €, au compte « Report à nouveau », portant ainsi ledit compte au montant créditeur de 6 635 €.

Les capitaux propres seraient alors portés à la somme de 141 708 €.

Conformément à la loi, l'Associé unique prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

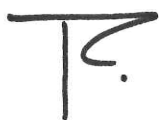
Cette décision est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Nextmeeting SAS, représentée par
Mme Anne-Marie De Couvreur Mondet



Le scrutateur
Frédéric COURTINE



Secrétaire
M. Jean Louis Simonet

